

Municipalité de Romont



ASSEMBLÉE MUNICIPALE

**Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont
convoqués en assemblée ordinaire le**

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019 À 20H00 À L'ÉCOLE, SALLE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

1. Discuter et approuver les crédits liés au changement du système de commande du réseau d'eau
 - a. Discuter et approuver le crédit d'engagement pour la dépense unique de CHF 20'000.-
 - b. Discuter et approuver le crédit d'engagement pour la dépense périodique de CHF 3'850.-
2. Discuter et approuver le budget communal 2020, fixer la quotité d'impôts et la taxe immobilière
3. Discuter et approuver le règlement sur le transfert des tâches dans le domaine de la protection de la population lors de catastrophes, de situations d'urgence, d'événements majeurs et de grandes manifestations.
4. Élection pour la nouvelle législature 2020 – 2023 :
 - a. du maire
 - b. de 4 membres pour le Conseil municipal
5. Nommer pour une période de 4 ans l'organe de vérification des comptes municipaux
6. Informations diverses du Conseil municipal
7. Divers et imprévus.

Le budget mentionné sous le point 2 ainsi que le règlement mentionné sous le point 3 sont déposés au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée où ils peuvent être consultés pendant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale :

un recours peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary contre les décisions et actes législatifs.

Le Conseil municipal

Romont, le 8 novembre 2019